

Compte rendu
Séance du 13 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : Stéphanie CHARTIER-FOURIER, Thomas DEFOSSEZ, Fabienne DOUCET, Muriel DUBARLE, Catherine GAGEAT-DIJOU, Agnès GUYON, Bruno LEROUX, Mélie MALBERT, Christelle MATRINGHEM, Jérôme MERLE, Claire RAMET, Benjamin ROLAND, Jean STURMA.

Absent excusé : Cyril BOMONT

Présentation des procurations : Cyril BOMONT à Thomas DEFOSSEZ

Date de convocation : 06/10/2020

Secrétaire de séance : Fabienne DOUCET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Lancement étude vidéoprotection ADTO
- Adhésion au groupement de commande CCPV
- Arrêté bruits/aboiements
- Etude historique par AQUILLON
- Installation de panneaux de voirie
- Création d'un passage piéton devant l'école
- Arrêté de procédure d'évacuation des gens du voyage
- Prise de compétence PLU
- Lancement étude adhésion au Syndicat d'eau d'Auger St Vincent
- Arrêté création d'adresse Ranch de la Vallée du Puits

Questions diverses :

- Calendrier des animations 2021
 - Location de la salle, état des lieux, tarifs
 - Formations PNR, absence élu local
 - Mission de l'agent communal
-

- **Lancement étude vidéoprotection ADTO**

M. le Maire rappelle qu'en 2019 le groupement de Gendarmerie Départementale de l'Oise a réalisé le diagnostic de sécurité prenant en compte les besoins, les attentes et les contraintes de l'installation de caméras.

La Mairie a pris contact avec l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) pour la mission d'assistance générale. Le point n'est pas à délibérer ce soir.

- **Adhésion groupement de commandes permanent**

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

De manière à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle, lors de son Conseil Communautaire du 03 septembre 2020, la CCPV a approuvé la constitution d'un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat) avec ses communes membres dans les domaines suivants :

- Travaux d'entretien de la voirie et services associés (maitrise d'œuvre, balayage...)
- Travaux et services d'entretien des espaces-verts (fauchage, élagage, désherbage...)

- Contrôle et maintenance périodique des équipements (ascenseurs, équipements sportifs...)
- fourniture et maintenance des appareils de secours (défibrillateur, extincteurs...)

Un projet de convention constitutive de groupement est joint au présent projet de délibération. La convention permanente permet de gagner du temps puisqu'elle n'a pas à être approuvée par chacun des membres avant le lancement de chaque nouveau marché (contrairement au groupement de commandes classique).

En fonction de leurs besoins, les signataires du groupement resteront néanmoins libres de s'engager dans la passation de la commande. En conséquence, e, amont du lancement d'une procédure d'achat, les communes signataires de cette convention seront sollicitées pour connaître leurs besoins (avec une date limite de réponse impérative).

En ce qui concerne le fonctionnement les rôles seraient notamment répartis de la manière suivante :

-CCPV (coordonnateur du groupement)

- * Recensement des besoins
- * Rédaction du DCE (CCAP, CCTP...) et envoi de la publicité
- * Analyse des offres
- * Attribution et notification du marché
- * Gestion des éventuels avenants à intervenir

-Communes

- * Suivi technique des prestations
- * Suivi financier (les communes régleront directement les prestations les concernant à

l'exception des marchés de maîtrise d'œuvre pour lesquels une individualisation n'est pas possible (dans ce cas le montant sera payé par la CCPV et refacturé aux communes concernées au prorata)

Les frais de publicité seraient également refacturés à parts égales à chacun des membres du groupement.

Après échanges, la commune décide d'adhérer à ce groupement de commandes.

- **Arrêtés bruit/abolements**

Le projet d'arrêté est soumis aux membres du Conseil Municipal ; après échanges des modifications seront apportés au projet d'arrêté.

L'arrêté sera mis en ligne sur le site de la commune et annoncé sur le prochain Lien.

- **Etude historique par AQUILLON**

Le cabinet AQUILLON de Crépy en Valois connu pour ses conférences historiques propose à la commune une étude qui consiste à une remise à plat du dossier historique et monumental de la commune et de son territoire.

L'objectif est de renouveler le discours des acteurs de la culture, de l'éducation et du tourisme, de participer à redéfinir et renforcer l'identité de la commune.

Après lecture de la synthèse puis échanges, plusieurs points restent en suspens :

- Comment exploiter et partager l'étude ?
- Prévoir un tableau de financement avec les possibles subventions accordées à cet effet.
- Contacter le Parc Naturel Régional
- Proposition d'une réunion de présentation

Le point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal avec une étude plus complète.

- **Installation de panneaux de voiries / création d'un passage piétons devant l'école**

Un panneau STOP sera installé au Luat rue de Rosières à l'entrée du village venant de Rosières. Deux panneaux interdit sauf riverains seront installés à Ducy de chaque côté de la rue St Lazare. Les devis ont été demandés auprès de CAPOISE.

Un passage piéton va être créé devant l'école pour sécuriser la traversée des familles venant à l'école à pieds.

- **Arrêté de procédure d'évacuation des gens du voyage**

M. le Maire informe l'assemblée après avoir assisté au Conseil Communautaire, des mesures préventives à prendre pour solliciter rapidement les forces de l'ordre en cas d'installation illégale de gens du voyage sur les territoires de la commune.

Il est nécessité d'avoir prévu, dès le début du mandat, un arrêté municipal pour interdire ces installations, ce qui devrait permettre au Préfet de notifier un arrêté d'expulsion dans les 24 h suivant la sollicitation du Maire en cas de problème.

Le modèle d'arrêté a été transmis par la CCPV, M. le Maire lit à haute voix.

Après échanges, ces mesures seront appliquées sur la commune par un arrêté du Maire. L'arrêté sera affiché en Maire.

- **Prise de compétence PLUi par la Communauté de Communes du Pays de Valois**

La CCPV n'a pas transmis la délibération à prendre, le point est reporté.

- **Lancement étude adhésion au Syndicat d'eau d'Auger St Vincent**

M. le Maire rappelle aux anciens conseillers et informe les nouveaux que la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1^{er} janvier 2020.

Que les Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) ont matérialiser un blocage permettant le report, au plus tard au 1^{er} janvier 2026, du transfert de ces compétences.

M. le Maire rappelle que réseau d'eau potable de la commune est vieillissant, des travaux importants et coûteux au niveau de château d'eau ont été étudiés.

La SAUR a réalisé une modélisation du forage, la mairie est en attente du rapport final.

Une fusion avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau d'Auger St Vincent (SIAE) et les communes de Rosières et Fresnoy le Luat a été soumis lors des dernières réunions de travaux.

M. PÉTERS informe que cette dernière permettrait de sécuriser l'approvisionnement en eau, que la fusion avec le SIAE permettrait à la commune de siéger au conseil d'administration.

La CCPV et le SIAE d'Auger St Vincent ont été contactés sur la faisabilité de cette fusion.

Par le biais de la CCPV une proposition d'étude pour la fusion a été réalisée par le cabinet conseil IRH, elle comprend :

-les états des lieux et diagnostic des services,
-l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement

-les modalités d'organisation

La proposition s'élève à 21 425,00€ HT, répartie entre les 3 communes (Fresnoy le Luat, Ormoy Villers, Rosières) proratisée au nombre d'habitants.

L'agence de l'eau Seine Normandie subventionne à hauteur de 80%.

Après échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer l'étude pour la fusion avec le

Syndicat d'Adduction d'Eau d'Auger St Vincent, autorise M. le Maire à signer le devis de l'étude proposée par le cabinet IRH.

- **Création d'adresse**

M. le Maire propose de créer l'adresse 'chemin de la Vallée du Puits' qui dessert l'Association équestre du Ranch de la Vallée du Puits.
Après échanges, un arrêté du Maire sera pris à cet effet.

Questions diverses

Calendrier des animations 2021 : La situation sanitaire actuelle ne permet pas de prévoir d'animations début 2021. Le point sera revu courant du 1^{er} trimestre 2021.

Location de la salle communale : Les locations sont stoppées, la situation ne permet pas d'intervenir sur ce point.

Formation PNR, absence élu local : M. le Maire informe les membres présents que des formations sont proposées par le PNR et fait suivre la documentation.
Les élus peuvent également bénéficier d'un nombre d'heures pour exercer leur fonction.

Mission de l'agent communal : Après échanges au sujet des états des lieux entrants et sortants pour les locations de la salle communale, cette mission sera proposée à l'agent communal.

la séance est levée à 22h00. .